COLLABORATEURS
Michel Berthelot
Gilles Cartier
Paul Ménard
Charles Prévost
Élizabeth Ravaz
Gilles Rivest
Daniel Tokatéloff



DIFFUSION Ginette Vallières
IMPRESSION Lafond & Associés
MISE EN PAGE Ginette Vallières
PHOTOGRAPHIES DES
PAGES DE COURVERTURE Élizabeth Ravaz
WEBMESTRE Élizabeth Prévost





ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC TAUREAU inc.

(APLT)

Fondée en 1981

APLT C.P. 1951 Saint-Michel-des-Saints (Québec) J0K 3B0

Adresse électronique info@aplt.org

Boîte vocale **514 875-1538**, **poste 444**

Site Web www.aplt.org

L'Association est affiliée à

Nature Québec / UQCN

870, av. De Salaberry, bureau 207 Québec (Québec) G1R 2T9 Tél.: 450 648-2104 Téléc.: 450 648-0991 www.naturequebec.org conservons@naturequebec.org

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC TAUREAU inc. (APLT)

Saint-Michel-des-Saints (Québec)





Bulletin nº 14
Hiver 2008-2009

Le Bulletin est une publication produite par l'APLT, dédiée à ses membres.

Depuis le premier numéro paru en 2002, le Bulletin est publié deux fois par année (éditions hiver et été) et distribué aux membres de l'Association par voie postale.

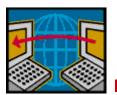
Tous les numéros du Bulletin sont disponibles en format PDF sur le site Web de l'APLT



www.aplt.or

Le contenu des textes n'engage que la responsabilité de leur(s) auteur(s).

Carnet d'adresses



Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs Direction régionale de Lanaudière 100, boul. Industriel Repentigny (Québec) J6A 4X6 Téléphone: 450 654-4355 ou 1 866 694-5454
(24 h sur 24 et 7 jours sur 7)
www.mddep.gouv.qc.ca
Patrice Masse, inspecteur:
patrice.masse@mddep.gouv.qc.ca

- Site européen, créé en 2003, qui traite de l'énergie et de l'économie. Intéressant pour ceux qui sont curieux de connaître les solutions qui sont proposées outre-mer au problème de l'épuisement des énergies fossiles, du réchauffement climatique, etc.
- Site de l'organisme *Environnement jeunesse* dont la mission est d'amener les jeunes à développer leur conscience environnementale et à agir concrètement dans leur région.
- Site de réseautage consacré à l'information sur l'environnement, développé dans le cadre du projet *Branchez-vous!*. Parmi les partenaires : Radio-Canada, Équiterre, Éthiquette, Le Devoir, Environnement Jeunesse,... Les enjeux : L'alimentation, l'automobile, les déchets et le recyclage, les loisirs, la consommation, la maison, le transport écologique, l'économie, les finances. Tout pour se tenir au courant quasi d'heure en heure!
- Site de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique. 25 ans après sa création, l'association reste toujours active car, malheureusement, le combat n'est pas encore gagné!
- www.economiesolidaire.com Blog abordant tous les sujets de l'heure qui concernent l'environnement, l'économie et bien sûr les gestes que chaque citoyen peut poser « en pensant globalement et en agissant localement! »
- www.actionrebuts.org Site de la coalition *Action RE-buts* qui encourage la gestion écologique et économique des déchets. Réduire, réutiliser, recycler, les 3R que l'organisme encourage!

••29 ••

Bibliographie









BRULOTTE, Suzanne. *Le livre affiches des oiseaux familiers du Québec*. Marcel Broquet, 2007, 64 p. ISBN: 2890008878. Prix: 12.95 \$. (Connaître les habitudes des 30 espèces d'oiseaux les plus populaires du Québec et les reconnaître grâce à des affiches!)

Collectif. *Algues bleues: des actions pratiques*. Bertrand Dumont Éditeur, 2008, 256 p. ISBN: 2923382258. Prix: 34.95 \$. (Sous la direction de Robert Lapalme, plusieurs auteurs, dont Me Jean-François Girard, présentent des solutions au problème préoccupant des algues bleues.)

De HAUT, Paul. 25 moyens d'économiser son argent et son environnement. Eyrolles, 2007, 239 p. ISBN: 2212120530. Prix: 17.95 \$. (Conduite automobile, entretien ménager, consommation d'énergie, etc., des gestes quotidiens qui peuvent être effectués à moindre coût et à moindre effet sur l'environnement.)

DUMAIS, Odile. *La gastronomie en plein air*. Québec Amérique, 1999, 240 p. ISBN : 2890379374. Prix : 24.95 \$. (Été comme hiver, il est possible de s'activer en plein air et de se régaler en cours d'action et se réconforter après les efforts fournis. Un guide qui ne vieillit pas!)

MOREAU, Viviane. *Devenir une famille verte.* Les Éditeurs Réunis, 2008, 200 p. ISBN: 2895850014. Prix: 19.95 \$. (Des trucs faciles, voire amusants pour réduire l'empreinte écologique d'une famille tout en n'en compromettant pas le confort.)

les jeunes

Pod

BERTOLINI, Gérard. *La poubelle et le recyclage*. Actes Sud, 2007, 71 p. ISBN: 2742764761. Prix: 21.95 \$ (200 à 500 ans avant qu'une cannette de boisson gazeuse ne se dégrade, 5, pour une simple gomme à mâcher! Des données qui font réfléchir sur la consommation et la façon de se départir des déchets qui en résultent!)

BLOCH, S.; de SAINT MARS, D. *Max et Lili sont fans des marques*. Calligram, 2008, 40 p. Coll. : Ainsi va la vie. ISBN : 2884804370. Prix : 7.95 \$. (Les vêtements griffés, peut-on être acceptés par ses camarades sans en porter?!)

TURNBULL, Stéphanie. Les déchets et le recyclage. Usborne, 2007, 32 p. Coll.: Doc à doc. ISBN: 0746082126. Prix: 8.95 \$. (Enterrés, brûlés, recyclés. Tels sont les sorts réservés aux déchets. Mais, quelle est la seconde vie accordée aux déchets recyclés?)

Filmographie

GUGGENHEIM, Davis. *Une vérité qui dérange*. DVD (96 min.), 2006. Prix : 35.99 \$. (Le documentaire, lauréat de 2 Oscars en 2007 et qui met en scène Al Gore, ancien vice-président des États-Unis, présente un portrait alarmant de l'avenir de la planète.)

SOURY, Olivier. *La Terre en danger*. Fleurus, livre (80 p.) et DVD (52 min.), 2006. ISBN: 2215053437. Coll.: Voir la Terre. Prix: 25.95 \$. (Documentaire-fiction ayant nécessité 300 jours de tournage et le concours de climatologues, glaciologues, astrophysiciens, océanographes pour documenter les bouleversements climatiques que connaît l'Arctique.)

•• 28 ••

Sommaire Sommaire

•	Le mot du président	2
•	28e assemblée générale annuelle de l'APLT : Ordre du jour	4
•	Procès-verbal de la 28e assemblée générale annuelle de l'APLT	10
•	Les eaux usées de la municipalité sont-elles une menace pour le lac Taureau?	11
•	À quand des stations de vidange pour les embarcations de plaisance?	15
•	La réglementation concernant l'aménagement doit être respectée!	18
•	Campagne de reboisement des rives, printemps 2009	19
•	Constitution du conseil d'administration 2009	20
•	Appel aux membres	21
	Formulaire de demande de renouvellement ou d'adhésion	22
•	La nature a tout l'air de servir de dépotoir à certains! Rien de nouveau, mais la situation empire!	23
•	Petite capsule d'histoire à suivre : Le Toro avant le Taureau – La légende de Joe l'embûché	24
•	Bibliographie – Pour les jeunes – Filmographie	28
	Carnet d'adresses	29

Le mot du président



Photo : É. Rava

omme au début de chaque année, nous faisons le point sur les évènements principaux de l'année écoulée et qui ont mobilisé l'équipe de l'APLT.

Commençons avec une note positive: la crise aux algues bleues de l'été 2007 a provoqué une prise de conscience à tous les niveaux, aussi bien chez les riverains du lac Taureau que chez les autorités municipales. Un mouvement de correction des mauvaises habitudes passées semble s'amorcer. Cette crise restera dans les souvenirs, mais tout danger n'est pas écarté!

Nous devons tous être conscients qu'il ne faut absolument pas baisser la garde. La preuve en est qu'une éclosion d'algues bleues a encore été signalée dans une baie du lac Taureau à la fin du mois d'août de cette année. Cet évènement n'a pas été rendu public, selon la nouvelle politique gouvernementale. Mais cela prouve que la situation demeure sérieuse. Toutes les conditions de l'été 2007, qui ont provoqué l'éclosion des algues bleues en certains endroits du lac, sont encore présentes, latentes et menaçantes. Il faudra plusieurs années de mesures correctives de la part aussi bien

des villégiateurs que de la Municipalité pour diminuer cette menace.

Mais le mouvement de réaction est bien parti, et cette fois-ci l'APLT ne prêche plus dans le désert puisque la Municipalité a aussi embarqué en prenant des mesures concrètes : diffusion d'information sur la fragilité de l'environnement naturel du lac, analyses de qualité d'eau, campagnes reboisement, efforts pour améliorer les installations septiques, corrections au système de traitement des égouts du village et vigilance vis-à-vis des nouvelles constructions riveraines. C'est à nous de veiller à ce que ce mouvement continue sur sa lancée et se transforme même en l'implantation de nouvelles habitudes chez les « utilisateurs » du lac, ainsi qu'en de nouvelles procédures et règlements au niveau municipal. Nous profitons, par ailleurs, de l'occasion pour remercier la Municipalité pour tous les efforts de sensibilisation déployés au cours de la dernière année et nous renouvelons notre désir de coopération avec cette dernière.

Le calme relatif dans ces dossiers sensibles a permis à notre équipe de bénévoles de reprendre un peu son souffle, et de penser à nouveau aux anciens dossiers qui avaient été mis de côté au plus fort de la crise, comme le

se calmer après tous ces efforts. Cependant, un malaise vint le hanter. Il ne savait pas quoi, mais un mauvais pressentiment traversa son esprit.

Le vent qui contribua à pousser l'arbre à gauche soufflait déjà avec véhémence sur les rives du lac Clair. Près du camp principal, là où se trouvait la cuisine, un vieux bouleau n'en pouvait plus de subir les affronts du vent. Ses vieilles racines se décrochèrent du galet de roche où il était ancré et l'arbre s'affaissa sur le camp, au-dessus de la cuisine. Le toit ne put résister au poids de ce colosse et la bâtisse entière s'écrasa sur Marie, occupée à la besogne. Dieu ne voulut pas d'elle au paradis.

De retour au camp, en après-midi, Joe ne put contenir sa peine. Si personne ne parlait de sa relation avec Marie, tous n'étaient pas dupes de la situation et comprenaient bien son deuil. Mais leur sympathie allait avant tout au cuisinier. Ce cocu qui venait de perdre sa femme. Durant les jours qui suivirent, Joe se mit à boire pour noyer sa peine. Il but aussi durant la drave qui le menait à Trois-Rivières où la nouvelle du décès de Françoise doubla sa peine. Il augmenta d'autant sa consommation d'alcool, anticipant déjà ce qui l'attendait à son retour chez lui. On s'en doute, sa peine tripla et il se mit à boire trois fois plus. N'en pouvant plus de ce monde, il vécut en ermite quelques années, ne tolérant qu'un vieux chien pouilleux et sa boisson.

Quand il eut l'impression d'être vraiment rendu au fond de sa vie, un soir de veille du jour de l'an, on frappa à la porte de sa cabane. Personne ne pouvait l'y rejoindre à ce temps de l'année. Qui cela pouvait-il bien être. Sans demander la permission, un homme, du moins ce qui lui semblait être un homme, entra et vint s'asseoir près de lui devant la cheminée. Joe ne le regarda même pas.

« Qui es-tu et que veux-tu? »

La voix qui sortit de cette bouche lui glaça le sang.

- « Satan. Je suis Satan et je viens te délivrer de ta peine.»
- « L'enfer ne me guérira pas.»
- « Non, mais j'ai un pacte à te proposer. Tu as péché par la chair et tu as abattu des arbres innocents par amour, fier de te penser le plus fort, de te croire invincible. Donne-moi ton âme et je rendrai ton esprit à la forêt. Tu vivras éternellement, parmi ces arbres que tu as mal aimés. »

Ivre mort et à bout de force, Joe accepta, sentant bien que rien ne pourrait être pire que le calvaire qu'il vivait déjà depuis trop longtemps. Satan prit la moitié de lui-même et incrusta la forêt de l'esprit et du visage de Joe.

Aussi, chères bonnes gens, si vous allez près du grand lac Clair, encore aujourd'hui, observez bien les plus grands pins qui dépassent des montagnes. Si vous y accédez, vous y verrez, sculpté dans les arbres, le visage de Joe l'embûché. Et si vous avez déjà pris épouse, prenez garde à son esprit, afin qu'il ne sache vous éloigner de la fidélité et ne vous conduise, vous aussi, auprès de Satan.

Les premières neiges ayant été abondantes, la route du chantier était fermée pour l'hiver et la nouvelle de cette tragédie ne put parvenir à Joe. Durant les semaines qui suivirent, lui et Marie ne cessaient de se voir en cachette. Tantôt dans un coin sombre de l'écurie, tantôt dans un camp de chasse abandonné à l'hiver, tantôt dans le caveau à légumes. Aucun endroit n'était trop insalubre, lorsqu'on y étendait une couverture de laine chaude et propre, pour qu'ils ne se permettent de s'aimer passionnément.

Ainsi, quelques semaines plus tard, à la veille du jour de l'an, Joe entreprit de se rendre sur la montagne est afin de coucher le second pin. Encore une fois, il se leva tôt, sous les bons soins de Marie, avant de se rendre sur les lieux de son travail. S'approchant sous sa prochaine victime, il la regarda longtemps, comme s'il anticipait revivre encore ce sentiment étrange qu'il avait ressenti après que le premier pin soit tombé.

« Celui-là, se dit-il, tombera pour Françoise en plein centre. »

L'arbre était imposant et il fallut bien du temps avant que le colosse ne veuille plier l'échine. Puis, lentement, il commença à craquer, à plier, puis il s'effondra aussi lourdement que Goliath dans un fracas qui fit trembler toute la forêt à des milles à la ronde. Joe sentit son cœur battre de joie puis se calmer après tous ces efforts. Cependant, un malaise vint le hanter. Il ne savait pas quoi, mais un mauvais pressentiment traversa son esprit.

Pendant que Joe abattait son arbre, à Trois-Rivières, Françoise travaillait à l'usine de pâte et papier quand survint un drame horrible. Une pièce de métal se brisa sous le poids d'un rouleau de papier géant. Dégagé de sa prise, l'immense cylindre se mit à rouler dans l'usine sans que personne ne puisse le retenir. Françoise, concentrée sur son travail, tournait le dos au rouleau compresseur qui s'avançait vers elle. Dieu avait décidé de reprendre sa vie comme Joe l'avait enlevé au deuxième grand pin.

Mais Joe n'en sut rien, évidemment. Il ignorait que ses amours ne plaisaient pas à Dieu. Sa relation avec Marie ne cessa donc pas. Au contraire, sa soif d'amour le poussa même à s'absenter de son travail, prétextant une grippe ou un quelconque malaise pour rester au camp. Il en profitait pour tourner autour de Marie dont la naïveté de l'époux ne cessait de l'impressionner. Il prenait plaisir à ce jeu, à prendre Marie presque sous les yeux du pauvre cuisinier.

Ce n'est que la semaine avant de prendre le chemin du Sud par la drave que Joe se décida à aller abattre son dernier pin, celui de la montagne ouest. Un autre déjeuner avec Marie avant que le soleil ne se lève et le voilà reparti vers le troisième pin. L'arbre lui sembla encore plus grand que les deux autres et le même malaise fit passer un frisson à travers tout son être.

« Celui-là va tomber pour Marie « à'main gauche! », se dit-il.

L'arbre était imposant et il fallut bien du temps avant que le colosse ne veuille plier l'échine. Puis, lentement, il commença à craquer, à plier, puis il s'effondra aussi lourdement que Goliath dans un fracas qui fit trembler toute la forêt à des milles à la ronde. Joe sentit son cœur battre de joie puis



dossier du parc régional et celui de la sécurité nautique. Car c'est aussi vers ces dossiers que nous devons maintenant nous tourner.

Dans le cas du parc régional, nous escomptons que le dépôt récent du dernier *Plan d'aménagement et de gestion* de la MRC de Matawinie permettra à ce dossier de reprendre son envol. L'APLT devait participer à un comité consultatif qui à l'origine faisait partie du processus de création du parc, mais il semble que son existence serait maintenant douteuse. Nous espérons qu'un mode de concertation, comité ou autre table d'harmonisation, auquel nous serons invités en tant que représentants des riverains du lac, verra le jour dans les plus brefs délais.

Quant au dossier de la sécurité nautique, très délicat puisque mobilisant des opinions contradictoires, nous espérons qu'une table de concertation sera organisée par la Municipalité, comme le maire l'a annoncé lors de notre dernière assemblée générale. Cette table ronde permettrait de relancer le débat entre tous les intéressés et de trouver des solutions qui, nous l'espérons, pourront rallier toutes les parties.

En conclusion, nous avons du pain sur la planche pour l'année 2009. Et comme toujours, nous aurons besoin de l'appui de tous nos membres.

Gilles Cartier Président de l'APLT

•• 26 ••

28^e assemblée générale annuelle de l'APLT

26 juillet 2008, de 9 h 00 à 12 h 30 Salle J.-Moïse-Bellerose, Saint-Michel-des-Saints

Ordre du jour

- 1. Ouverture de l'assemblée, adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption du procès-verbal de la 27^e assemblée annuelle de 2007
- 3. Rapport du président
- Rapport financier
- 5. Bilan 2007-2008 (campagne contre les algues bleues, reboisement, ...)
- 6. Priorités 2008-2009, dossiers actifs et support requis
- 7. Présentation par nos invités, M. Jean-Pierre Bellerose, maire de Saint-Micheldes-Saints, et de M. Francis Lacelle, inspecteur municipal en environnement : Les orientations pour la protection du lac Taureau
- 8. Élection des membres du conseil d'administration
- Clôture de l'assemblée

Évidemment, chaque hiver, depuis plusieurs années, c'est dans ce chantier où Marie faisait la cuisine que Joe allait livrer bataille aux conifères les plus grands. Chaque fois qu'ils en avaient l'occasion, Joe et Marie savaient se retrouver quelque part pour soulager leur amour.

Mais Joe aimait trop. Oh! Il aimait sa Catherine et sa Marie du plus profond de son être. Mais il aimait aussi Françoise,

la fille de la pension de Trois-Rivières où il séjournait en revenant de la drave. Françoise était une belle jeune rouquine aux yeux noirs, plus profonds que les récifs qui abritaient Charybde et Scylla. Chaque printemps, la douce Françoise attendait patiemment son amant, sachant que ces quelques jours seulement en sa compagnie la remplissaient d'un bonheur qui lui donnait la force de patienter une autre année entière avant de le posséder à nouveau.

Cet automne-là, dès son arrivée au chantier, Joe avait remarqué que sur les montagnes nord, est et ouest du grand lac Clair dominaient trois grands pins. Des pins qui dépassaient les autres arbres de quelques bonnes dizaines de pieds.

« Cet hiver, se dit-il, ces pins représenteront mes trois amours, Catherine, Marie et Françoise. Et par amour, je les abattrai tour à tour pour qu'ils deviennent des navires qui pourront voguer aussi loin que ma passion pour elles est éternelle. »

C'est ainsi que trois jours plus tard Joe devait bûcher près de la montagne nord. Il se leva donc bien avant le lever du soleil, alors que tous les hommes dormaient encore au camp. Il en avait averti la belle Marie qui se fit un plaisir de lui préparer un bon déjeuner et lui voler quelques tendres baisers avant qu'il ne la quitte.

Au premier rayon de soleil, Joe éleva la hache à bout de bras. Bien entendu, il savait que l'on pouvait faire tomber un arbre de trois côtés, selon les besoins : « à'main droite », au centre ou « à'main gauche ». Le premier, pour Catherine, tomberait donc « à'main droite ». Il fit son entaille à la hache en conséquence puis il tendit le godendart qu'il était bien le seul homme à pouvoir manier seul tant sa force était grande. De mémoire de bûcheron, aucun autre n'avait jamais pu le faire avec un tel aplomb.

L'arbre était imposant et il fallut bien du temps avant que le colosse ne veuille plier l'échine. Puis, lentement, il commença à craquer, à plier, puis il s'effondra aussi lourdement que Goliath dans un fracas qui fit trembler toute la forêt à des milles à la ronde. Joe sentit son cœur battre de joie puis se calmer après tous ces efforts. Cependant, un malaise vint le hanter. Il ne savait pas quoi, mais un mauvais pressentiment traversa son esprit.

Pendant que Joe abattait son arbre, un orage s'abattait à des milles de là sur le village de Saint-Michel-des-Saints. Catherine, venue faire des courses au magasin général, traversait la grand-rue au moment même où l'arbre touchait le sol. À cet instant, un éclair déchira le ciel et vint abattre un érable à moins de trois pieds de Catherine. Quelques secondes plus tard, l'arbre s'affaissait sur la belle pour lui arracher la vie bien plus rapidement qu'il n'en avait fallu à Joe pour enlever la vie au grand pin.

Petite capsule d'histoire...

à suivre...

par *Gilles Rivest*

Le Toro avant le Taureau « La légende de Joe l'embûché»

Au tournant du XX^e siècle, chaque automne, des milliers de bûcherons s'engouffraient dans les forêts de

conifères du Québec, sachant qu'ils n'en ressortiraient possiblement qu'au printemps, plus riches d'un gage durement gagné. Depuis quelques décennies à peine, on ne coupait plus de pin pour l'équarrir, mais du sapin et de l'épinette pour en faire de la « pitoune » destinée aux nouveaux moulins de pâte à papier. Fiers, forts et courageux, tous savaient manier la hache, la sciotte et le godendart. Parmi eux, cependant, un certain Joe s'était forgé une réputation qui faisait écho à travers toute la grande forêt laurentienne. Nul ne connaissait ses origines. Jamais il ne parlait de son passé. Peu bavard, il attirait le respect d'abord par ses habiletés de bûcheron. En effet, personne ne savait mieux que lui comment manier la sciotte. Aucun ne pouvait rivaliser d'adresse et de rapidité lorsqu'il s'agissait d'abattre un sapin centenaire. On le respectait aussi pour son corps imposant (il dépassait tous les autres d'une bonne tête) et une figure qui dégageait un air à la fois réservé et jovial, mais assurément sympathique. Âgé d'une trentaine d'années, il transcendait le bonheur à travers un visage d'une beauté à faire pâlir les femmes les plus frigides.

Joe vivait sans enfant avec son épouse dans le rang le plus reculé de Saint-Michel-des-Saints. Ainsi, on le voyait peu au village. Il avait épousé la plus jolie jeune fille de la région, la belle Catherine. C'était une femme grande et mince, aux cheveux longs, noirs comme la nuit, et aux yeux vert émeraude. Chaque fois que le couple se présentait sur la grand-rue, à l'église ou au magasin général, chacun ne pouvait s'empêcher de tourner la tête. Les dames, même les mieux mariées, éprouvaient un brin de jalousie pour Catherine alors que les hommes ne pouvaient qu'envier Joe.

Pourtant, si le couple avait tout pour attirer la sympathie de leurs concitoyens, un malaise régnait en leur présence. Malaise et murmures. Voilà qui décrit bien l'ambiance de ces moments en leur compagnie. C'est que les rumeurs couraient sur la vie de Joe.

En fait, tous étaient au courant, mais personne n'osait en parler.

Joe aimait trop. Oh! Il aimait sa Catherine du plus profond de son être. Mais il aimait aussi Marie,

la femme du cuisinier du chantier du lac Clair, elle qui n'avait rien à envier à la beauté de Catherine. Marie était une de ces blondes aux yeux bleus que tous les hommes auraient voulu posséder. C'était bien un sacrilège que de permettre à une si grande beauté d'être la seule femme du chantier parmi tous ces hommes dans la fleur de l'âge. Mais en fait, Joe avait aimé Marie avant Catherine, à l'adolescence. Elle avait cependant été forcée d'épouser ce cuisinier rustre qui n'avait que du mépris pour elle, sans doute parce que la nature l'avait doté d'un visage indigne d'embrasser une telle grâce.

Procès-verbal de la 28^e assemblée générale annuelle de l'APLT

1. Ouverture de l'assemblée, adoption de l'ordre du jour

Après l'ouverture de l'assemblée et le mot de bienvenue du président de l'Association, Gilles Cartier, il est proposé de nommer Robert Lafond comme président de cette assemblée, ainsi que Daniel Tokatéloff comme secrétaire, et d'adopter l'ordre du jour qui a été distribué.

Proposition présentée par Brigitte Schroeder, secondée par Paul Ménard et adoptée à l'unanimité des membres présents.

2. Adoption du procès-verbal de la 27^e assemblée annuelle de 2007

L'adoption de ce procès-verbal est proposée par Andrée Lemieux, secondée par Sylvie Ménard. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Rapport du président

Le président sortant de l'APLT, Gilles Cartier, signale d'abord la présence à l'assemblée de Francis Lacelle, inspecteur en environnement de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, et de Claire Pilon, présidente de l'Association des propriétaires de Pointe-Fine.

Il fait ensuite une courte revue des actions de l'Association durant l'année écoulée :

- Poursuite de la campagne d'analyse de l'eau du lac selon le programme RSV-lacs (Réseau de surveillance volontaire des lacs de villégiature) du ministère de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs;
- coopération passée et à venir avec la Municipalité pour tous ces dossiers sensibles, soit la surveillance de la qualité de l'eau, le reboisement, l'amélioration des fosses septiques.

Il fait un rappel sur le dossier du parc régional, dossier qui semble avoir pris du retard ces deux dernières années, en particulier en ce qui concerne le comité consultatif auquel l'APLT doit participer. Il mentionne aussi que la dernière version du *Plan d'aménagement et de gestion* du parc régional du Lac-Taureau (mars 2008) présenté par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Matawinie est sortie (disponible sur le site Web de l'Association) et se questionne sur le potentiel d'intégration du projet du mont Renelle dans ce plan.

En ce qui concerne le niveau du lac, excessivement bas pour la période, il mentionne que cela serait dû, selon Hydro-Québec, aux prévisions de précipitations abondantes à venir dans la semaine qui suit. Un suivi sera fait à ce sujet.

4. Rapport financier

Le trésorier de l'Association, Charles Prévost, présente son rapport financier pour l'année écoulée (voir en annexe du procès-verbal). Il explique qu'un déficit a été encouru, déficit qui a pu cependant être compensé par les fonds accumulés de l'année précédente. Il explique que ce déficit est dû à la diminution du nombre de cotisations puisque les membres inscrits sont passés de 160-170 à 110-120 entre ces deux années. Il propose aux membres de se donner l'objectif de faire augmenter le nombre de membres afin de mettre fin à cette situation.

L'adoption du rapport financier est proposée par Jonathan Cartier, secondée par Josée Parr. Il est adopté à l'unanimité.

Sur ce même sujet du déficit, certaines propositions seront faites par des membres au cours de l'assemblée, soit d'augmenter la cotisation de 20 \$ à 25 \$, et de solliciter des dons auprès des membres.

5. Bilan 2007-2008

- Une présentation des résultats du programme de suivi de la qualité de l'eau RSV-lacs est effectuée par Myriam Bélanger qui a participé activement aux campagnes de relevés. Il est mentionné à nouveau qu'en ce qui concerne les concentrations en phosphore (élément à la source de la présence d'algues bleues), le lac est classé de risque faible à moyen. Par contre, la transparence est faible par rapport aux autres lacs, mais cela est une caractéristique propre au lac Taureau. À ce sujet, l'APLT participera encore cet été à des mesures de transparence. Paul Ménard, qui se charge de ce dossier, sollicite l'aide de volontaires équipés de bateaux pour ces mesures.
- Annonce est faite de la parution du livre de M^e Jean-François Girard sur les problèmes de vieillissement des lacs, livre qui devient un outil de référence très important dans ces dossiers.
- L'Association fait aussi la distribution aux personnes présentes d'échantillons de produits de nettoyage naturels et biodégradables *Bio-Vert*.

6. Priorités 2008-2009

Les dossiers actifs et leurs responsables sont les suivants :

Dossier 1 : Qualité de l'eau – Algues bleues Myriam Bélanger / Paul Ménard

La nature a tout l'air de servir de dépotoir à certain!

Rien de nouveau, mais la situation empire!

Peut-être avez-vous, comme nous, remarqué au gré de marches dans les environs de Saint-Michel-des-Saints, qu'on « tombe » de plus en plus souvent sur des « dépotoirs sauvages » dans les bois, les fossés au bord des chemins et des routes, comme le chemin des Conifères (vers Pointe-Fine) ou l'ancienne route vers St-Ignace par exemple?

Certains utilisent carrément le domaine municipal ou provincial, et même très près des habitations parfois, pour « domper » là, sans aucun souci de l'environnement ni de leurs concitoyens, leurs vieux matelas et mobiliers, appareils ménagers et bonbonnes de gaz, déchets de construction, vieilles fenêtres cassées et même leurs sacs de « vidanges »... Des fossés débordent de rebuts, des deux côtés du chemin, sur plusieurs dizaines, voire centaines de mètres!

Après en avoir alerté la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, celle-ci a immédiatement agi en envoyant dès le lendemain deux hommes et un petit camion pour ramasser quelques-uns des (plus petits) dépôts sauvages signalés.

Nous avons en notre nom adressé une lettre au maire et ses conseillers pour appuyer la suggestion, faite par M. Gilles Archambault responsable de la voirie, d'un feuillet qui serait joint à chaque compte de taxes municipales rappelant qu'il existe, chemin des Aulnaies à Saint-Michel-des-Saints, un dépotoir municipal **GRATUIT**!

L'existence du dépotoir municipal gratuit est aussi une information qu'il nous est, à tous, facile de diffuser autour de nous.

Michel Berthelot et Élizabeth Ravaz

Dépotoir municipal de Saint-Michel-des-Saints Intersection chemin des Aulnaies et chemin de Manawan Ouvert du samedi au mercredi 14 h à 17 h

Association pour la protection du lac Taureau Formulaire de demande de renouvellement ou d'adhésion

Selon le règlement 1 du 23 juillet 2006 qui a été adopté à l'unanimité lors de l'assemblée générale de l'APLT le 7 octobre 2006, toute personne qui désire devenir membre de l'APLT, et qui n'a pas déjà été membre dans les cinq (5) années précédentes, doit remplir la présente demande d'adhésion. Les demandes seront examinées régulièrement par le conseil d'administration de l'APLT et une réponse sera fournie aux demandeurs dans les meilleurs délais.

La demande d'adhésion ou de renouvellement doit être accompagnée d'un paiement de 20 \$ qui constituera, dans le cas d'une demande d'adhésion, le paiement de la 1^{re} cotisation annuelle.

Prénom et nom	Courriel	
Adresse principale de correspondance	Téléphone	
Adresse à Saint-Michel-des-Saints	Téléphone	
Demande de renouvellement Ancien membre dans les cing (5) dernières année	Cochez S.	
Demande d'adhésion	Cochez 🛘	
1. Expliquez brièvement ce qui motive votre adhésion à l'APLT.		
Fournissez les renseignements den Le parrain doit être un membre en règle de		
Le parrain doit être un membre en règle de	l'APLT depuis au moins deux (2) ans.	

Dossier 2 : Qualité de l'eau – Systèmes d'épuration

(fosses septiques, usine de traitement du village,

vidange des bateaux)

Paul Ménard

Dossier 3 : Réglementation municipale sur l'environnement Gilles Cartier / Josée Parr Dossier 4 : Sécurité nautique et réglementation associée Josée Parr

Dossier 5 : Reboisement Daniel Tokatéloff / Michel d'Orsonnens

Dossier 6 : Plan directeur et parc régional Charles Prévost

Comme chaque année, un appel aux membres est lancé pour s'impliquer dans ces dossiers afin d'aider les responsables.

7. Présentation de M. Jean-Pierre Bellerose, maire de Saint-Micheldes-Saints, et de M. Francis Lacelle, inspecteur municipal en environnement

M. Bellerose fait un bref rappel des actions entreprises en 2008 : distribution d'arbres et arbustes en mai, conférence de M^e J.-F. Girard en juillet. Il mentionne que d'autres dossiers ont pris la priorité (crise forestière, MRC de Matawinie en restructuration), mais il annonce cependant qu'une nouvelle réglementation sur les installations septiques sera mise en place à l'automne, en collaboration avec la MRC de Matawinie.

Les deux représentants de la Municipalité fournissent les réponses suivantes aux questions des membres :

Plan d'aménagement et de gestion

- Le comité consultatif va redémarrer sous peu. L'APLT et l'Association des propriétaires de Pointe-Fine devraient en faire partie. Cependant, étant donné que quatre ministères sont impliqués, les décisions sont longues à prendre. Sur la participation, il y a par exemple un manque de clarté sur la définition d'une « association de villégiateurs ». Il peut y avoir aussi création d'une « table de concertation ».
- Le Plan d'aménagement et de gestion actuel est très similaire au plan précédent. Il est possible qu'une société des parcs soit créée pour gérer les parcs de la MRC de Matawinie et les développements sur les terres publiques, et cela serait décidé cet automne.
- Les nouvelles normes envisagées pour les terrains à libérer du domaine public pourraient exiger qu'une bande de 20 mètres ne soit pas attribuée et que des montants soient exigés en dépôt pour garantir une construction avant 3 ans et pour couvrir des frais de reboisement, si requis.

Les infractions dans les bandes riveraines

- La MRC de Matawinie va mettre en vigueur un nouveau règlement pour que dans 5 ans tous les lacs de la MRC soient reboisés selon les normes recommandées

•• 7 ••

(renaturalisation sur 10 mètres dont 5 mètres reboisés et 5 mètres sans entretien, ou bien de 15 mètres pour pente abrupte, fenêtre sur le lac maximale de 5 mètres sauf si pente abrupte, pas de descente de bateau, renaturalisation des murets de roches et de béton, constats d'infractions par la Municipalité et par la cour municipale de Rawdon avec amendes de 300 \$ puis 1 000 \$, produits à base de phosphates interdits en 2010).

- Mise en application dans les mois à venir : émission d'une lettre d'information à tous les riverains, campagne de sensibilisation, prises de photos des rives, envois d'avis d'infractions.

Autres questions sur l'environnement

- Système de traitement des eaux usées du village : une étude par une firme d'ingénieurs est en cours.
- Le 17 juillet 2008, des analyses des eaux du lac ont été effectuées en utilisant une nouvelle instrumentation plus précise : aucun problème d'algues bleues n'a été signalé.
- Il est envisagé de créer un fond vert dans le budget de la Municipalité pour faciliter les actions requises en cas de problème environnemental.
- En ce qui concerne la gestion des déchets solides (poubelles et bacs) sur le territoire, une nouvelle réglementation sera mise en place, et l'implantation d'un éco-centre de recyclage est envisagée pour 2009.

Sécurité nautique

- Sachant qu'une réglementation sur la navigation est très difficile à établir puisque du ressort du fédéral, et qu'une réglementation municipale rencontrerait de l'opposition et serait très lourde à appliquer, le maire est favorable à une sensibilisation des utilisateurs aux règles de comportement sur le lac. Cependant, il reconnaît que les mentalités sont difficiles à changer.
- En ce qui concerne le bruit des bateaux, des discussions seraient requises avec la Sûreté du Québec pour faire appliquer les règlements sur les silencieux.

Vidange des bateaux

- Le maire rappelle qu'il y a deux postes de vidange des bateaux sur le lac : la marina Robillard et la marina Trudeau (système en voie d'amélioration pour le rendre conforme).
- La Municipalité est consciente du problème des vidanges sauvages, difficiles à contrôler en période de grande affluence, et étudie des solutions et mesures à prendre.

Niveaux du lac

Rappel sur la gestion du niveau par Hydro-Québec et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, selon cependant l'entente existante avec la Municipalité pour la période du 24 juin au 1^{er} septembre.

•• 8 ••

Appel aux membres

C'est le moment de renouveler votre inscription!

Une autre année s'est écoulée! C'est le moment de renouveler votre appui à l'APLT. Nous lançons donc un appel à nos membres actuels, mais aussi à tous nos membres des dernières années qui ont omis de renouveler leur inscription.

Nous avons besoin de votre appui et de votre cotisation! Envoyez-nous votre renouvellement pour l'année 2009 à l'aide du formulaire ci-joint à l'adresse suivante : APLT, C.P. 1951, Saint-Michel-des-Saints (Québec) JOK 3B0

Nous comptons sur vous et vous remercions à l'avance!

Et pourquoi pas un don?

Pour fonctionner efficacement, votre association a non seulement besoin de votre appui, mais a aussi besoin d'argent! Les années 2007 et 2008 ont été décevantes à cet égard, malgré tous les efforts consentis par les bénévoles du conseil d'administration pour réagir à la menace des algues bleues, avec pour résultat que nous avons du mal à respecter notre budget!

Comme cela a été suggéré lors de la dernière assemblée générale, nous lançons donc un appel aux dons auprès de nos membres.

Si vous voulez encourager notre action, pourquoi ne pas ajouter un don à votre cotisation? Cela sera très apprécié!

Plus de membres, plus de poids!

Nous lançons un autre défi à tous nos membres pour que chacun fasse un effort pour faire connaître l'Association à ses voisins (en particulier auprès des nouveaux résidants qui ont choisi le lac Taureau pour y bâtir leur chalet de rêve!)

Avec votre appui, l'Association sera plus forte et aura plus de poids pour intervenir dans les dossiers qui nous concernent tous!

Le comité exécutif de l'APLT

Constitution du conseil d'administration 2009

Comité exécutif

Gilles Cartier, président Paul Ménard, vice-président Daniel Tokatéloff, secrétaire Charles Prévost, trésorier

Administrateurs

Myriam Bélanger Pierre-Luc Bellerose Michel d'Orsonnens Josée Parr Brigitte Shroeder



Après plusieurs années de dévouement, M. Michel Berthelot a décidé de céder sa place de membre du conseil d'administration. M. Berthelot s'est notamment occupé des dossiers environnementaux touchant les milieux humides et la protection des rives dans le secteur de la baie des Quenouilles. Nous le remercions infiniment pour le temps et l'énergie qu'il a consacrés à servir la cause de l'APLT.

Par la même occasion, nous désirons exprimer toute notre gratitude à M^{me} Élizabeth Ravaz qui a produit avec brio de nombreux numéros du Bulletin.

Et nous accueillons avec grand plaisir un nouveau membre au sein du conseil d'administration en la personne de M. Pierre-Luc Bellerose. Son intérêt pour les questions municipales et environnementales sera d'une grande utilité dans la poursuite de notre travail. Bienvenue à Pierre-Luc!



- Le projet de nouvelle minicentrale hydroélectrique d'Innergex a pris du retard à cause de problèmes d'autorisations, mais va redémarrer d'ici cet hiver. Les nouvelles installations devraient permettre de mieux gérer les niveaux d'eau.

Projet de centre de ski du mont Renelle

La Municipalité ne supporte pas le projet puisqu'elle le juge non rentable et que les pentes sont insuffisantes. Les terrains du domaine public visés par le projet seraient mieux utilisés par la Municipalité puisqu'elle a besoin de fonds pour différents autres aménagements (parc régional, plage de Pointe-Fine).

Camping à la baie du Milieu

Maintenant que le *Plan d'aménagement et de gestion* est déposé, la porte est ouverte à un promoteur pour soumettre un projet de camping aménagé.

8. Élection des membres du conseil d'administration

La liste des candidats est présentée aux membres présents. Elle est la suivante :

Président : Gilles Cartier
Vice-président : Paul Ménard
Secrétaire : Daniel Tokatéloff
Trésorier : Charles Prévost
Administrateurs : Myriam Bélanger

Pierre-Luc Bellerose Michel d'Orsonnens

Josée Parr

Brigitte Schroeder

Chaque candidat se présente personnellement.

La liste présentée est élue à l'unanimité par acclamation.

9. Clôture de l'assemblée

L'assemblée est levée à 12 h 30.

Procès-verbal préparé par Daniel Tokatéloff Secrétaire de l'APLT 24 septembre 2008

•• 20 ••

Annexe

Rapport financier au 30 avril 2007 et 2008

• •



Association pour la protection du lac Taureau inc.

Rapport financier

	2006-2007 30 avril 2007	2007-2008 30 avril 2008
Solde bancaire au début	2 388,39 \$	1 535,19 \$
Revenus		
Cotisation des membres	2 830,00 \$	2 440,00 \$
Dépenses		
Affiliations	255,00 \$	135,00 \$
Communications, promotion	275,05 \$	158,83 \$
Bulletin, papeterie, copies, impressions	1 413,15 \$	1 027,65 \$
Timbres et enveloppes	92,99 \$	
Frais de services bancaires	123,43 \$	
Site Web	125,52 \$	217,74 \$
Don	100,00 \$	
Réunions	480,28 \$	176,89 \$
Frais juridiques	500,00 \$	
Programme eau		575,00 \$
Assurances		471,00 \$
Divers	317,78 \$	32,00 \$
Total des dépenses	3 683,20 \$	2 794,11 \$
Excédent des revenus sur les dépenses	(-853,20 \$)	(-354,11 \$)
Solde bancaire à la fin	1 535,19 \$	1 180,08 \$

•• 10 ••

Préparé par *Charles Prévost* Trésorier de l'APLT

Mesures insuffisantes!

Toutefois, ces mesures sont loin d'être suffisantes pour corriger les abus généralisés qui se sont multipliés depuis des décennies.

La MRC de Matawinie a adopté un règlement de contrôle intérimaire portant sur la renaturalisation des rives, et il est urgent qu'il soit appliqué.

En vertu du règlement, la renaturalisation des rives sans végétation est maintenant obligatoire d'ici 60 mois, et ce, depuis mars 2008. Une bande de 5 m doit ainsi être renaturalisée.

L'APLT encourage tous ses membres et tous les résidants du lac Taureau à respecter la réglementation en vigueur.

C'est une question de développement durable qui permettra à tous de continuer à profiter de cet environnement exceptionnel!

Campagne de reboisement des rives, printemps 2009



En raison du succès remporté par la distribution d'arbres et d'arbustes organisée par la Municipalité les 24 et 25 mai 2008, l'évènement sera renouvelé en 2009. L'inspecteur en environnement de la Municipalité, Francis Lacelle, nous informe que cette distribution se tiendra un samedi à la fin du mois de mai (la date précise reste à être fixée).

Compte tenu de l'expérience de 2008 au cours de laquelle presque tous les arbres et arbustes avaient trouvé preneur le premier jour, la distribution de 2009 se déroulera pendant une seule journée. Des avis seront publiés par la Municipalité en temps et lieu. À suivre...

•• 19 ••

La réglementation concernant l'aménagement doit être respectée! Par Charles Prévost

Depuis le mois d'avril 2007, la Municipalité a adopté des modifications à l'article 6 du chapitre 6 de son règlement de zonage portant sur les constructions et ouvrages dans la bande de protection riveraine et sur le littoral.

Selon le règlement, aucun ouvrage, fosse et installation septiques ne sont permis sur une bande de terrain de 10 m mesurée à partir de la limite des hautes eaux lorsque la pente est inférieure à 30% ou de 15 m lorsque que la pente est supérieure à 30%.

De plus, il est interdit de détruire, endommager, enlever ou autrement faire disparaître toute végétation aquatique située à l'intérieur de la zone du littoral.

Constats d'infraction

Selon la Municipalité, 49 amendes d'un montant total de 5 400 \$ ont été pavées suite à des infractions commises sur les rives, dont 36 pour le lac Taureau. En ce qui a trait aux amendes imposées en raison d'infractions décelées sur le littoral. il y en a eu 19, pour un montant total de 2 000 \$, dont 11 concernaient le lac Taureau.

On peut constater que les montants des amendes ne sont pas très dissuasifs...

Résolution du conseil municipal

En août 2007, le conseil municipal adoptait une résolution, présentée ci-dessous, pour accroître la pression visant le respect de la réalementation.

Suivant la recommandation du CCU*, le conseil pénalisera, sur une période d'un an. les excavateurs coupables d'infractions au niveau des rives et du littoral. Cette mesure signifie qu'ils ne seront engagés pour aucun travail effectué par la Municipalité ou la Corporation pour le développement du lac Taureau. Cette mesure entre en vigueur immédiatement.

Également en 2007, la Corporation pour le développement du lac Taureau a ajouté une condition supplémentaire concernant la retenue de 20 000 \$ pour garantir la construction lors de la vente de terrains. En effet, un montant de 5 000 \$ sera conservé durant 24 mois après la construction du bâtiment principal et ne sera remboursé qu'après réception d'un rapport d'inspection municipale attestant du respect de la bande riveraine et du littoral.

Les eaux usées de la municipalité sont-elles une menace pour le lac Taureau?

Par Paul Ménard

QUESTIONNEMENT DE L'APLT

La première question qui nous vient à l'esprit au moment de traiter ce sujet est la suivante : en quoi les eaux usées de la municipalité de Saint-Michel-des Saints peuvent-elles affecter les résidants et villégiateurs du lac Taureau?

La municipalité de Saint-Michel-des-Saints est située juste en amont du lac Taureau et ses eaux usées, après traitement à l'usine d'épuration, se déversent dans la rivière Matawin, le principal affluent du lac.



Mousse blanche à la décharge de la rivière Matawin

P. Ménard

Or, les relevés du taux de phosphore présent dans la rivière Matawin à la sortie de l'usine d'épuration ont montré à quelques occasions un dépassement des niveaux jugés critiques par le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR). Pas étonnant que les résidants et les commerces situés près de la décharge de la rivière dans le lac aient observé une augmentation appréciable de mousse blanche, parfois brunâtre à la surface de l'eau.

Cette situation n'est pas invitante pour ceux qui s'adonnent à la pêche sportive et encore moins pour ceux qui aiment la baignade.

FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME ACTUEL DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Le traitement des eaux usées de la municipalité remonte à l'année 1987. Auparavant, divers systèmes collecteurs communs ou privés acheminaient les eaux usées des résidences directement dans la rivière Matawin.

Le système d'assainissement utilisé, de type à étangs aérés, a permis de corriger tout rejet des eaux d'égout directement dans la rivière. Deux troncons ont été formés pour intercepter tous les collecteurs de rues de la municipalité desservant environ 2 000 personnes. Une station de pompage principale sert à acheminer les eaux usées de ces tronçons à l'usine de traitement située près d'un marais entre la rue Brassard et la rivière Matawin. Elle comprend un petit bâtiment et deux étangs.

Règlement municipal relatif à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., chapitre A-19-1.

Comité consultatif d'urbanisme

Après leur passage à travers une grille, les eaux séjournent environ 10 jours dans chaque étang, où des rampes de jets d'air brassent selon des cycles préétablis l'eau des bassins. Les principaux éléments du système sont les pompes de circulation d'eau entre les deux étangs, un compresseur d'air et un débitmètre pour suivre en permanence la quantité d'eau traitée.

L'usine traite l'eau en permanence. Elle peut cependant être arrêtée pour de courtes périodes pour le nettoyage des jets d'air ou pour enlever une accumulation de givre en hiver.

Quelques membres du C.A. de l'APLT ont visité l'usine d'épuration le 8 septembre 2008. Le système était en opération normale, malgré la défectuosité de quelques jets d'air.

Une expérience a été tentée par la Municipalité au cours de l'été 2007 afin d'améliorer l'efficacité du système d'épuration. Une conduite a été installée pour dériver l'eau de sortie de l'usine vers les marais naturels situés à l'ouest et au nord des bassins principaux. Cela devait permettre en quelque sorte, par la présence de plantes aquatiques, d'ajouter un filtre naturel pour diminuer le taux de phosphore des eaux usées. Ce système est devenu défectueux au début de l'année 2008 par le bris de la conduite d'amenée aux marais. Donc, le système a fonctionné durant tout l'été 2008 de la manière dont il a été conçu initialement, c'est-à-dire sans système de déphosphatation chimique.

C'est précisément durant cette période qu'il a été remarqué que le brassage de l'eau au passage des rapides et de la chute à Ménard causait une mousse abondante qui s'étendait même, selon la direction des vents, sur une superficie importante du lac. Le brassage de l'eau dans la chute pouvait agir comme un élément épurateur supplémentaire à celui de l'usine d'épuration. Mais l'apport en phosphore non éliminé peut aussi se répandre jusqu'aux rives avoisinantes et favoriser la croissance des plantes aquatiques.

RÉSULTATS DES ANALYSES DU LABORATOIRE CERTILAB

La Municipalité a confié la responsabilité d'analyser le taux de phosphore au laboratoire Certilab de Joliette. La fréquence des mesures est d'environ 7 jours et les prélèvements sont habituellement effectués le mardi.



Prolifération des plantes aquatiques sur les rives du lac Taureau

ques P. Ménard

Types de stations de vidange

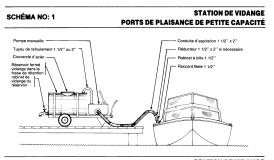
Les déversements d'eaux usées étant proscrits sur les lacs et cours d'eau, il est essentiel que les ports de plaisance offrent un service de vidange pour les embarcations. Ces stations de vidange comprennent habituellement une fosse de rétention et une pompe qui permet la vidange à partir du point d'ancrage des embarcations.

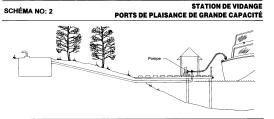
Les schémas n^{os} 1 et 2 illustrent des types d'installation permettant de vidanger le

réservoir d'une embarcation.

Pour les petits ports de plaisance qui desservent moins de 5 embarcations de faible tonnage par jour, la pompe manuelle peut être utilisée (schéma n° 1). Par contre, pour les stations à plus fort volume, il est avantageux d'utiliser une pompe électrique telle que montrée sur le schéma n° 2.

Toute station de vidange des eaux usées doit être conforme aux normes d'environnement du MDDEP, et les plans d'installation doivent lui être soumis au préalable pour approbation.





Conclusion

Le parc régional du Lac-Taureau doit se doter le plus rapidement possible d'installations de vidange des embarcations de plaisance. Il y va de sa responsabilité d'offrir des services de collecte de déchets et de vidange des bateaux aux utilisateurs des débarcadères publics et des différents commerces riverains.

Un règlement existe présentement et il constitue une approche volontaire, basée principalement sur la sensibilisation des usagers. L'absence de règles à suivre ouvre la place à l'abus et encourage les villégiateurs indésirables à venir fréquenter la région et à polluer l'environnement.

Références :

Livret de réglementation et code d'éthique du parc régional du Lac-Taureau, publié par la MRC de Matawinie.

Stations de vidange pour les eaux usées des embarcations de plaisance. Direction de l'aménagement des lacs et cours d'eau, ministère de l'Environnement du Québec. 1983.

Fiche #18 : Prévention de la pollution. Direction générale de la protection de l'environnement, Région de l'Ontario, Environnement Canada.

Évaluation de la situation au lac Taureau

Au moment de préparer cet article, le lac Taureau compte seulement deux stations de vidange pour les embarcations : l'une est privée et l'autre est réservée exclusivement aux clients.

Des poussées d'algues bleu-vert sont apparues dans certaines baies au cours des dernières années. Il est donc primordial de prendre immédiatement des mesures concrètes pour diminuer les apports de phosphore et de déchets organiques.

Le document *Livret de réglementation et code d'éthique* réalisé par la MRC de Matawinie dicte de façon générale le comportement des utilisateurs du parc régional du Lac-Taureau. Il reprend les principes de la *Loi sur la qualité de l'environnement* concernant l'interdiction de rejets de déchets dans l'environnement et la sécurité à bord des embarcations. Toutefois, il ne contient pas de dispositions pour la vidange des réservoirs de retenue des embarcations.

Devant l'absence de stations de vidange bien identifiées et en quantité suffisante, les propriétaires des embarcations de plaisance et leurs invités n'ont d'autre possibilité que de déverser leurs eaux usées dans le lac.

L'APLT considère qu'une bonne part du problème peut se régler par l'augmentation du nombre de stations de vidange et par la sensibilisation des utilisateurs du plan d'eau.

En résumé, voici les principales étapes d'une série de mesures que propose l'APLT :

- L'installation de stations de vidange dans tous les endroits publics suivants : les descentes publiques de bateaux, marinas et campings riverains, commerces de location d'embarcations motorisées, ainsi que les auberges et centres de villégiature qui ont un débarcadère ou un quai privé;
- la sensibilisation des propriétaires d'embarcation de plaisance par la distribution d'un dépliant postal à tous les riverains et utilisateurs des descentes publiques du parc régional;
- l'inscription de la Municipalité au *Règlement sur la protection des eaux contre les rejets* des embarcations de plaisance. L'approche préconisée par ce projet de règlement est une approche entièrement volontaire, et les Municipalités qui le désirent peuvent se doter d'une réglementation et la mettre en application pour protéger leurs plans d'eau.

Les eaux usées séjournent théoriquement dans chaque étang aéré pendant une période de 10 jours. Hebdomadairement, on prélève un échantillon de l'eau de la rivière en aval de l'émissaire d'évacuation. Cet échantillon est acheminé au laboratoire Certilab pour analyse. Le taux de phosphore maximal à ne pas dépasser a été fixé à 0,3 mg/l ou 300 µg/l. Toute valeur inférieure à ce taux est jugée acceptable et n'est pas publiée dans les rapports transmis à la Municipalité.

L'APLT a tenté d'obtenir les taux réels mesurés afin d'observer s'il y a une tendance à la hausse au cours de l'été ou s'il y a des cycles mensuels d'émission de phosphore plus élevée, mais le laboratoire s'est objecté. Puis récemment, le laboratoire a été l'objet de vol d'équipements et d'ordinateurs, et il n'était plus en mesure de nous fournir plus de précision.

Il est arrivé à deux reprises au cours de l'été 2008 que le seuil de 0,3 mg/l a été dépassé. En effet, des taux de phosphore de 2,8 mg/l et de 0,47 mg/l ont été mesurés les 10 et 16 juin respectivement.

Le tableau ci-dessous montre que les rejets maximaux de phosphore dans la rivière Matawin sont très significatifs par rapport aux valeurs spécifiées par le MDDEP pour les lacs et cours d'eau.

Classes des niveaux trophiques des lacs avec les valeurs correspondantes de phosphore total •

Classes trophiques	Phosphore total (µg/l)
Ultra-oligotrophe	< 4
Oligotrophe	4 - 10
Mésotrophe	10 - 30
Eutrophe	30 - 100
Hyper-eutrophe	> 100

Le taux de phosphore de 2,8 mg/l (2 800 μ g/l) mesuré le 10 juin 2008 dans la rivière dépasse de beaucoup un milieu dit hyper-eutrophe, et peut certainement avoir des conséquences néfastes pour le lac, même s'il y a dilution rapide au passage des rapides et de la chute.

Le suivi en 2007 des mesures de la teneur en phosphore des rejets de l'usine de traitement a permis d'observer une nette amélioration lorsque la lagune d'absorption a été mise en service. C'est pourquoi le laboratoire Certilab avait recommandé de maintenir cette lagune en fonction pour la saison estivale. Une étude de faisabilité des modifications à apporter pour utiliser d'autres moyens de déphosphatation avait aussi été recommandée.

Source: Réseau de surveillance volontaire des lacs de villégiature. Méthodes de mesure de l'état des lacs.
 Accès à partir du site www.alguesbleuvert.gouv.qc.ca (Rubrique Environnement _ Réseau de surveillance volontaire des lacs _ Pour en savoir plus _ Méthodes de mesure de l'état des lacs).

RAPPORT DE TECKNIKA HBA inc.

La Municipalité a confié à la firme Tecknika HBA inc. le mandat d'étudier le système d'assainissement existant et de recommander diverses solutions de déphosphatation.

Le rapport Tecknika, émis en juillet 2008, décrit en premier le système de traitement existant et donne les exigences du MAMR en rapport aux rejets de phosphore et de coliformes fécaux. Les relevés de débits moyens et maximaux de traitement montrent que la capacité de débit moyen de l'usine a été dépassée au printemps 2007.

La firme a étudié ensuite la solution de déphosphatation par les plantes aquatiques en comparaison d'une déphosphatation chimique comprenant un système de dosage d'alun.

La première solution entraîne des coûts élevés pour le réaménagement des marais existants situés à proximité de la station de traitement. Présentement, les marais ne sont pas conçus pour traiter efficacement les débits actuels de rejets de phosphore. De plus, cette solution ne permet pas une déphosphatation satisfaisante durant la période hivernale, et pire encore, les plantes rejetteraient au printemps et à l'été le phosphore accumulé durant l'hiver.

La deuxième solution, dite chimique, nécessite peu de modifications au système actuel et permet de contrôler la concentration en phosphore à la sortie de la station. Par contre, les coûts d'opération de cette solution sont plus élevés que ceux de la première solution.

CONCLUSION

Lors d'une réunion des membres du conseil de ville, la Municipalité a choisi la solution de déphosphatation chimique. Les modifications seront apportées dès le printemps 2009, de sorte que la qualité de l'eau de la rivière Matawin et du lac Taureau devrait être sensiblement améliorée à l'été 2009.

L'APLT est heureuse de la décision rapide de la Municipalité. Cette dernière sera en meilleure posture pour exiger des riverains des installations septiques non polluantes et elle contribuera à sa manière à retarder l'eutrophisation rapide de la partie nord-ouest du lac.

Références :

Tecknika HBA inc. Rapport portant sur l'étude de faisabilité de la déphosphatation des eaux usées, juillet 2008. Certilab. Certificats d'analyse des eaux usées de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, été 2008.

Par Paul Ménard

Contexte

L'accroissement de la popularité des plans d'eau pour les loisirs s'étend au-delà de la construction des routes et des résidences ceinturant leurs rives. Une superficie telle que celle du lac Taureau attire des adeptes d'embarcations de plaisance de plus en plus grandes et plus confortables pour ses occupants. Plusieurs possèdent une mini-cuisine, chambres à coucher, de même qu'un système élaboré de plomberie ressemblant aux équipements de motorisés et de roulottes.

Les eaux usées des bateaux peuvent constituer un danger sérieux tant pour l'environnement que pour la santé humaine lorsqu'elles sont déversées illégalement dans nos cours d'eau. Ce problème peut être encore plus grave dans les eaux confinées, comme les bassins des marinas, où les plaisanciers sont nombreux à ancrer leur embarcation, pêcher et nager.

Le Règlement sur la protection des eaux contre les rejets des embarcations de plaisance émis par le MDDEP (ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs) est entré en vigueur le 3 juillet 2008. Il a pour principal objectif de protéger les eaux des lacs et rivières contre les rejets des embarcations de plaisance. Les Municipalités qui en font la demande peuvent inscrire un lac ou un cours d'eau en annexe du règlement, afin notamment :

- d'interdire le rejet de tout rebut organique ou inorganique tel que : lubrifiants, huiles, papier, carton, plastique, verre, métal, matières fécales, contenants, canettes ou bouteilles. Ni les eaux de cuisine ou de lessive, ni les rejets du système de propulsion, de refroidissement ou d'élimination des eaux de cales de l'embarcation ne sont toutefois visés;
- d'obliger la présence d'un réservoir de retenue pour les toilettes fixes ou d'un système de raccord étanche et conforme pour les toilettes portatives. Celles-ci doivent de plus être fixées à l'embarcation.

La marche à suivre pour la Municipalité requérante est spécifiée dans le règlement.

Loi habilitante : Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q. c. Q-2

R.Q. c. Q-2, r.18.001